

Villeneuve d'Ascq le 11 juillet 2008

Déclaration de la CFDT concernant le bilan social 2007

Nous sommes satisfaits cette année encore de l'ajout d'indicateurs manquants que nous avons réclamés (13 supplémentaires l'année dernière et 9 cette année + l'amélioration d'indicateurs déjà présents).

Nous remercions la Direction d'avoir pris en compte en partie nos réclamations pour avoir l'ensemble des indicateurs légaux et de leur bonne présentation dans le bilan social.

Voici nos remarques et nos demandes sur ce bilan social :

L'indicateur 121 (nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure) devrait aussi indiquer le nombre de personnel en prestation de service présents dans nos locaux, et pas uniquement les personnels intérimaires.

Nous constatons une augmentation très forte du nombre de jours d'absence notamment des arrêts maladies pour les agents de maîtrise et les cadres, alors qu'a contrario il y a une baisse aussi très forte du nombre de salariés ayant eu un arrêt maladie !

Par rapport à cela, l'indicateur 183T (durée maladie moyenne) semble être erroné.

Il y a là des choses qui demandent à être vérifiées (avec le CHSCT notamment).

Concernant l'indicateur 213b (Grille des rémunérations). La 6^e tranche a été rajoutée, mais en dessous de celle où se trouve la grande majorité des salariés de la centrale. Il y a donc un gros déséquilibre d'effectif alors qu'il serait plus intéressant d'avoir des tranches ayant sensiblement le même nombre de salariés.

L'indicateur 241 (avantages sociaux) : il manque entre autre, les préavis et indemnités de licenciement + préavis de démission...

Sur l'indicateur 331 (nombre des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité sociale) il manque la dénomination de celles-ci.

Sur l'indicateur 332 (nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel) il manque la caractérisation de celles-ci.

Les indicateurs du programme d'amélioration des conditions de travail (451 et 452) devraient indiquer la politique menée dans ce sens. Il manque le taux de réalisation du programme présenté l'année précédente.

Pour les indicateurs 461, 462, 463 (nb d'examen etc.), il manque la répartition entre travailleurs soumis à surveillance médicale et les autres.

L'indicateur 512 concernant le montant consacré à la formation continue doit distinguer : Formation interne, Formation effectuée en application de convention, Versement à des fonds assurance formation, Versement auprès d'organismes agréés, Trésor et Autres (et le total).

Sur l'indicateur 712 (versement au comité d'établissement), il nous manque le pourcentage de la masse salariale que cela représente.

Il manque toujours les indicateurs suivants :

222 : Montant global des 10 rémunérations les plus élevées.

231 : Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie, du rendement (distinguer prime individuelles et primes collectives).